

RESOLUTION N° AGN/54/RES/4

OBJET :

REFORME DE LA REVUE
INTERNATIONALE DE POLICE
CRIMINELLE

CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :

1 exemplaire dans le CLASSEMENT
CHRONOLOGIQUE à l'année 1985

1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE
dans la rubrique : Divers

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 54ème session à WASHINGTON, du 1er au 8 octobre 1985,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport N° 13 intitulé "Réforme de la Revue internationale de police criminelle",

CONVAINCUE de la nécessité d'améliorer et de moderniser cette revue, organe officiel de l'O.I.P.C.-INTERPOL,

CHARGE un groupe de travail, composé de représentants des Etats-Unis, de l'Espagne et de la Jordanie, d'élaborer un projet d'amélioration et de modernisation en collaboration avec le Secrétariat général et de le soumettre au Comité exécutif,

DEMANDE au Comité exécutif d'adopter les mesures de réforme qu'il jugera appropriées, compte tenu de l'avis du groupe de travail,

INVITE le Secrétaire Général à appliquer la réforme ainsi décidée, à partir d'une date à fixer par le Comité exécutif.

ooo0ooo